

Argancy

Octobre 2014 N°77

Cap 2020

Rentrée des classes

Petite et moyenne section



CE1-CE2



CP-CE1



CM2



Moyenne et grande section



Sommaire

Conseil municipal du 13 juin 2014

Travaux

Réfection du mur du couvent

Cimetière

Peinture intérieure de la Mairie

Voirie du nouveau lotissement de Rugy

Emplois d'été

Vivre à Argancy

Médaille de M. Hermet

Concours équestre, prix de la municipalité

« Les bootleggers » ont 25 ans

Fête Nationale

Fête Patronale

1^{ère} récolte de miel d'Argancy

Maisons fleuries

« Argancy Pétanque » fête ses 25 ans

Dessine-moi un blason !

Bibliothèque

Nouveaux locaux

Nouvelles animations

Groupe scolaire

Fête de fin d'année de l'école maternelle

L'équitation à la maternelle

Comme des poissons dans l'eau

Sortie de fin d'année

Rencontre d'athlétisme

Les CE1 en visite à Marsal

Voyage dans le temps

Sur les traces de la Grande Guerre

Voyage à Paris

Remise des dictionnaires et des calculettes

Rentrée scolaire

4

8

11

17

18

Au collège

Financement des projets

Les Olympiades

Récompense du Brevet des Collèges

Accueil periscolaire

Centre aéré de juillet

Centre aéré d'août

Les anniversaires au périscolaire

Nouvelle organisation pour 2014/2015

Ora Jeunes

Nouveau comité

Sécurité info

Audit de l'accident du 28 janvier 2014

Circulation à l'entrée de Rugy

Informations pratiques

Cambriolages : êtes-vous bien assurés ?

Un passeport pour l'étranger

Refaire son permis de conduire

Conciliateur de justice

Recensement

Ramassage du verre

Repas des Aînés

Location de tables et de bancs

Nouveaux services dans la commune

Etat-civil

Horaires des messes

26

27

29

30

32

35

35



Dans le précédent numéro, votre nouvelle équipe municipale, dont je fais partie en tant que première adjointe, se présentait à vous en indiquant ses valeurs communes.

Y adhérant pleinement et les trouvant fort complètes en leur sens, je n'ajouterai rien de plus si ce n'est mes remerciements pour la confiance accordée et la garantie de mon total investissement durant les 6 années à venir, au côté de cette équipe que beaucoup d'entre vous ont choisie.

Continuer le travail de nos prédécesseurs, qui ont su donner à nos trois villages l'attractivité qu'on leur connaît aujourd'hui, dans le respect naturel des possibilités financières de la commune, mais aussi continuer à vous tenir informés tant par le biais de nos bulletins trimestriels que par le biais de notre site Internet, des décisions prises à la majorité par le Conseil, tels sont pour l'essentiel, les objectifs que je souhaite suivre sans discontinuer.

Bien évidemment, la tâche n'est pas toujours facile car il faut composer avec tous, pour le bien de tous.

Jocelyne Emmendoerffer
1^{ère} adjointe au maire



"La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité sous des angles différents"

Gandhi (1869-1948)



Conseil municipal / 13 juin 2014

Réfection de la Place Jeanne d'Arc

Dans le cadre de la réfection de la place Jeanne d'Arc à Argancy, M. le maire propose au conseil municipal les devis suivants :

devis SBTP d'Ars sur Moselle

- N° 291-2014-UP 4 790,00 € HT
- N° 290-2014-UP 1 600,00 € HT
- Montant total 6 390,00 € HT

devis COSTANTINI de Thionville

- Montant : 20 184,50 € HT

devis MULLER TP d'Amnéville

- Montant : 21 600,00 € HT

devis STRADEST d'Hauconcourt

- Montant : 18 507,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise STRADEST pour effectuer les travaux pour un montant de 18 507,00 € HT et charge M. le maire de lancer les travaux.

M. le maire a reçu un courrier émanant des familles Gérardin, Roth et Satin concernant une demande d'affectation de place de stationnement sur la place Jeanne d'Arc.

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, rappelle que la place Jeanne d'Arc fait partie du domaine public et qu'en application des dispositions impératives du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-2 et suivants, il est interdit d'occuper à titre privatif une place de stationnement.

Rénovation de la peinture dans la mairie

Des travaux de peinture dans les locaux de la mairie doivent être entrepris. M. le maire propose au conseil municipal le devis de l'entreprise E.G.P.L. d'Amanvillers pour un montant HT de 6 524,97 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge M. le maire de lancer les travaux.



Travaux de voirie

Des travaux d'accessibilité sur trottoirs dans diverses rues de la commune doivent être réalisés. M. le Maire présente au conseil municipal le devis suivant :

entreprise STRADEST d'Hauconcourt

- abaissement de bordures pour un montant de 6 060,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge M. le maire de lancer les travaux.

M. Albert d'Amato, conseiller municipal, souhaite savoir si les travaux d'abaissement de trottoir de la bibliothèque ne pourraient pas être pris en charge par la communauté de communes Rives de Moselle.

M. le maire lui répond que le marché ayant été réceptionné dans l'état par la communauté de communes Rives de Moselle, ces travaux restent à notre charge.

Travaux de voirie au club nautique

Suite à la demande d'aide du club de voile d'Olgy pour la pose d'un enrobé au niveau du chemin de halage et de l'entrée du parking à bateau, M. le maire présente au conseil municipal les devis suivants :

devis STRADEST d'Hauconcourt

- montant 7 008,75 € HT

devis EUROVIA de Yutz

- montant 7 213,50 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise STRADEST pour effectuer les travaux et charge M. le maire de lancer les chantiers.

■ Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires, qui doit intervenir au plus tard à la rentrée scolaire 2014 selon le décret du 24 janvier 2013 a été complétée par le décret du 7 mai 2014 qui, malgré quelques assouplissements, impose sans discernement au moins cinq matinées de 3h30 sur une semaine.

Cette nouvelle organisation, qui ne prend absolument pas en considération les moyens forcément limités des collectivités territoriales, pose à ce jour des problèmes difficilement surmontables pour la rentrée scolaire 2014, tels que, notamment, l'organisation des transports scolaires, le choix et la mise en œuvre d'activités périscolaires obligatoirement encadrées par du personnel qualifié, mais dont les postes ne sont pas financés et ne semblent pas pouvoir l'être au regard de la baisse sensible des recettes du budget communal.

Particulièrement imprégné de ces difficultés, le conseil municipal avait déjà décidé le 7 mars 2013 de reporter l'application du décret du 24 janvier 2013.

Le 16 janvier 2014, le conseil municipal avait approuvé un projet d'organisation des rythmes scolaires, conforme aux textes réglementaires, pour avancer dans la réflexion et susciter le débat dans notre commune.

Ce projet ainsi adopté pose à l'évidence, après une étude approfondie des conséquences induites sur l'organisation familiale dont la plupart des parents se sont faits l'écho, des difficultés certaines, qui ont conduit la municipalité à organiser une enquête auprès de l'ensemble des parents des enfants scolarisés au groupe scolaire d'Argancy Olgy Rugby.

Ce questionnaire, distribué auprès des parents, a donné les résultats suivants :

- sur 70 réponses, 63 pour la semaine de 4 jours à l'école élémentaire,
- sur 49 réponses, 42 pour la semaine de 4 jours à l'école maternelle.

À la lecture de ces résultats qui apparaissent sans appel, près de 83 % des parents plébiscitent le maintien de la semaine de quatre jours, organisation du temps scolaire issu de la précédente réforme de 2008, (qui prenait déjà en considération l'amélioration de l'apprentissage et du bien-être de nos enfants), il est proposé au conseil municipal le vote d'une motion, lecture faite du présent rapport et des enseignements du questionnaire :

La commune d'Argancy maintient, à la rentrée scolaire 2014, l'organisation du rythme scolaire en cours durant l'année scolaire 2013 et ce, à titre provisoire, dans l'attente des moyens disponibles pour la mise en œuvre, dans des conditions satisfaisantes, tant à l'égard des enfants pour répondre aux objectifs de la réforme de 2013, à savoir notamment respecter les rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants, qu'à l'égard des parents, pour les accompagner au mieux face aux difficultés de l'organisation familiale.

Ainsi, la semaine de quatre jours sera maintenue à la rentrée scolaire 2014 pour l'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques de la commune, à titre dérogatoire, provisoire et expérimental.

En cas d'impossibilité et notamment de décisions administratives contraignantes, la commune mettra en œuvre à la rentrée scolaire 2014, le second choix tel qu'exprimé notamment par les parents à savoir :

- lundi, mardi, jeudi, journée complète de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,
- mercredi et vendredi matin de 8h30 à 11h30, soit 24 heures au total.

Dans tous les cas, la commune prend l'engagement d'être aux côtés des parents tout particulièrement dans la perspective de la rentrée scolaire 2014 et assurera en tout état de cause l'accueil des enfants et ce quelles que soient les décisions imposées par l'Administration.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, vote cette motion.

Après le vote, M^{me} Magali Roth, conseillère municipale, souhaite intervenir pour expliquer sa position. Elle précise à l'ensemble du conseil municipal que la position adoptée est « hors cadre » et que nous devons appliquer le décret relatif aux rythmes scolaires.

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, intervient également afin d'apporter un éclaircissement sur le décret en cours. Il nous rappelle également que plusieurs affaires de ce type sont en cours de décision administrative devant le Conseil d'État.

M. le maire conclut la discussion et rappelle l'engagement pris par la commune d'accueillir les enfants dans tous les cas.



Conseil municipal / 13 juin 2014

■ Prescription de la révision du plan d'occupation des sols

M. Nicolas Frey, adjoint au maire, expose au conseil municipal que le Plan d'Occupation des Sols (POS), tel qu'il a été approuvé le 28 janvier 1980, ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune pour les raisons suivantes :

- la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, qui a donné naissance au PLU (Plan Local d'Urbanisme), impose de passer obligatoirement au PLU à l'occasion de toute révision du POS. La commune, à ce jour, ne pouvant procéder qu'à des modifications du POS (ajustements mineurs);
- la loi ALUR (dite loi Duflot du 24 mars 2014) qui a pour objectif de réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires, impose de passer au PLU avant la date butoir du 31 décembre 2015.

Si ce n'était pas le cas, la loi imposerait de revenir au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Il est nécessaire d'envisager une révision du POS avec transformation en PLU.

Considérant :

- le Plan d'Occupation des Sols tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 1980;
- qu'il y a lieu de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal et de le transformer en PLU, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme;
- qu'il y a lieu de définir les objectifs poursuivis;
- qu'il y a lieu de fixer les modalités d'une concertation conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de M. Nicolas Frey, adjoint au maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ① de prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme;
- ② de définir les objectifs poursuivis :
 - redéfinir le document d'urbanisme pour qu'il soit adapté aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune,
 - veiller à une utilisation économe des espaces, par l'utilisation des espaces encore disponibles dans les zones bâties, pouvant être le support d'opérations d'aménagement en renouvellement urbain. Cette optimisation de l'espace ne devra pas empêcher la création d'espaces ouverts ou la création de liaisons douces,

- promouvoir des constructions sobres en énergie à travers le règlement du PLU, pouvant s'intégrer de façon cohérente dans l'espace urbain (droit à l'expérimentation),
- protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels. Il s'agira de veiller en particulier à la qualité des paysages en entrées de village;

- ③ pour mener à bien la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, d'associer les habitants d'Argancy, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- distribution de courrier,
- ouverture d'un registre en mairie pour y consigner les observations,
- parution dans la presse,
- réunion publique,
- bulletin municipal,
- panneaux d'information,
- site internet de la commune,

- ④ que la révision du POS et sa transformation en PLU sera élaborée, conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, en collaboration avec l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.
- ⑤ que les services de l'Etat seront associés à l'élaboration du projet de révision de POS avec transformation en PLU, conformément à l'article L 123-7 du code de l'urbanisme, soit à la demande du Préfet, soit à l'initiative du maire.
- ⑥ que les personnes publiques autres que l'Etat, conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, seront consultées à leur demande au cours de l'élaboration du projet de révision du POS avec transformation en PLU.
- ⑦ que le conseil général sera associé à la révision du POS avec transformation en PLU, et de solliciter auprès de lui la subvention afférente.
- ⑧ de donner tout pouvoir au maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargés de la révision du POS et sa transformation en PLU.
- ⑨ de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision du POS et sa transformation en PLU.
- ⑩ de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision.

- ① dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS avec transformation en PLU sont inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération est notifiée :

- au préfet;
- aux présidents du conseil régional de Lorraine et du conseil général de la Moselle;
- au président de l'établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT);
- au président de l'établissement public de Coopération Intercommunal;
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie;

■ Délégation de pouvoir

Par courrier, en date du 26 mai 2014, la préfecture de la Moselle nous informe que le conseil municipal n'a pas la compétence pour accorder des délégations aux adjoints. La délégation de fonctions et de signature est donnée par un arrêté municipal du maire.

La délibération « délégation de pouvoir » prise par le conseil municipal, en date du 7 avril 2014, est par conséquent illégale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer cette décision.

- au président de la Chambre de métiers et de l'artisanat;
- au président de la Chambre d'agriculture.

Conformément à l'article R 130-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera adressée, pour information, au centre de la propriété forestière.

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois;
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

■ Désignation des délégués du SIVOM

Le conseil municipal désigne comme délégués titulaires, Danièle Reymond et Justin Lesage et comme délégué suppléant, Jean-Paul Vetzell.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

■ Intégration d'une rue dans le domaine public

M. le maire rappelle au conseil municipal que suite à la rétrocession de la voirie du lotissement « les Jardins de la Moselle » à Olgy commune d'Argancy, la longueur de la voirie communale a augmenté. Il convient donc d'approuver la nouvelle mesure qui servira, entre autres, d'élément de calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Il s'agit d'intégrer la rue suivante : rue des Roseaux (204 mètres).

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter 204 m à la longueur de la voirie communale, qui passe ainsi à 15 394 m.

■ Question diverse

M^{me} Magali Roth, conseillère municipale, souhaite savoir si elle peut se présenter en tant que parents d'élèves au conseil d'école à la rentrée 2014/2015.

M. le maire lui répond que ce n'est pas compatible avec son rôle de conseillère municipale et son rôle dans la commission scolaire.

■ Logo de la bibliothèque

M^{me} Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, nous présente le projet de logo pour la bibliothèque.

Ce dernier représente le toit de la bibliothèque combiné avec un livre.



Travaux

■ Mur du couvent

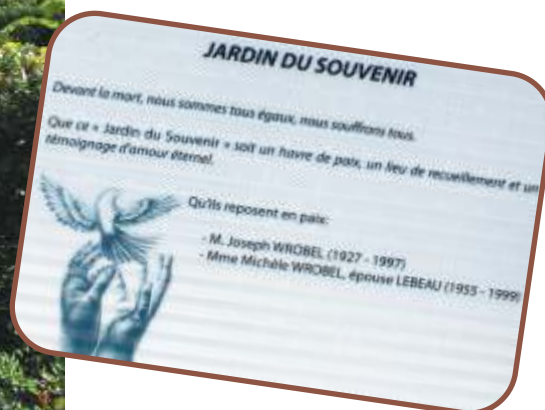
A quelques finitions près, la façade du couvent près de la bibliothèque est entièrement rénovée.



■ Cimetière

Deux panonceaux « *Jardin du souvenir* » ont été posés dans le nouveau cimetière afin de ne pas oublier ceux qui y reposent.

« Devant la mort, nous sommes tous égaux, nous souffrons tous. Que ce *Jardin du Souvenir* soit un havre de paix, un lieu de recueillement et un témoignage d'amour éternel. »



■ La mairie fait peau neuve



Profitant des congés d'été, une partie de la mairie a subi un véritable lifting pour encore mieux recevoir le public.

■ Nouveau lotissement à Rugy : les travaux se terminent

La Municipalité a profité de la finition des travaux au lotissement Les Prairies pour aménager la partie raccordant le lotissement et la rue des Mirabelliers par la pose de macadam et de lampadaires.



Rue des Pensées



Rue des Mirabelliers : drainage et finitions



Haut de la rue des Mirabelliers

■ Implantation d'une nouvelle signalisation



Afin de sécuriser au maximum ce nouveau quartier, une réunion publique a été organisée le 11 juillet à 19 heures, à la salle communale de Rugy, pour trouver une solution appropriée à la circulation générée par ce nouveau lotissement, eu égard à la configuration particulière des lieux et notamment l'étroitesse de la rue des Mirabelliers.

Après avoir soumis son projet à l'ensemble de l'assemblée et écouté les observations des participants, la Municipalité a opté pour la réglementation suivante, adoptée à la grande majorité :

- à l'entrée de la rue des Mirabelliers en venant de la rue des Pensées : 1 sens unique;
- à l'entrée de la rue des Mirabelliers en venant de la rue des Cerisiers : 1 sens interdit à hauteur de la maison en rose foncé de droite.

Merci aux participants qui se sont déplacés à cette réunion, démontrant par là même, leur implication dans leur quartier mais aussi leur intérêt au bien être de tous.

■ Emplois d'été

Suite à la décision du conseil municipal du 7 avril 2014, ce ne sont pas moins de 20 jeunes gens de 18 à 25 ans qui ont postulé auprès de la mairie.

- Bassan Jérôme
- Brzenczek Cyril
- Brzenczek Jérémy
- Cavelius Laura
- Choppe Nathan
- Collignon Nicolas
- Falzone Mathilde
- Frey Romane
- Garnier Victoria
- Giroto Margaux
- Gothuey Florian
- Jouffroy Théau
- Lietz Jordane
- Makita Naomi
- Malthiery Benjamin
- Neveux Luc
- Noirez Fanny
- Perek Guillaume
- Pierson Loïc
- Valentin Daphné

Bravo pour leur implication dans les différents travaux qui leur ont été confiés.

Nicolas Collignon et Guillaume Perek



Mathilde Falzone



Fanny Noirez et Laura Cavelius

■ M. Hermet d'Olgy reçoit la Croix du combattant

Les commémorations du 8 mai n'ayant pas eu lieu cette année à Argancy, une réception a été organisée en mairie, le 15 juin dernier, pour mettre à l'honneur M. Robert Hermet d'Olgy, en présence de M. Godfrin, président des Anciens Combattants.

Après un discours d'introduction de Jean-Paul Vetzel, maire, dont sont reproduits quelques mots ci-contre, c'est M. Godfrin, président de l'association des Anciens Combattants A.C.M.F. – F.N.A.M. d'Ennery qui a eu le privilège de décerner à M. Robert Hermet pour sa longue carrière militaire, la Croix du combattant notamment pour des opérations extérieures qu'il a effectuées au Liban entre 1983 et 1984 et au Kosovo de 1999 à 2001.

Cette décoration militaire vient s'ajouter aux nombreuses médailles que détient déjà M. Robert Hermet, lequel s'est également vu remettre par M. Godfrin le diplôme de la F.N.A.M.

Avant d'inviter les personnes présentes à partager ce moment solennel autour d'un verre, M. Vetzel a remis au nom de la Municipalité à M. Robert Hermet, un cadeau reconnaissant, lui renouvelant par là même les félicitations de toute notre communauté.



«Chacun sait qu'être militaire, c'est avant tout protéger, servir ou défendre la France, jusqu'au sacrifice ultime. Mais, outre les symboles apparents tels que la tenue, l'arme et les médailles, c'est aussi le goût de l'effort, la cohésion, le patriotisme, le respect, le courage et l'amour de la Patrie. C'est tout cela que nous tenons à saluer aujourd'hui à l'occasion de cette petite réception pour la remise de votre Croix du combattant»

Extrait du discours de Jean-Paul Vetzel



M. Vetzel, M. Hermet, M. Godfrin

De gauche à droite :
M. Vetzel,
M. Hermet,
Mme Hermet,
M. Godfrin.



■ Concours équestre Prix de la municipalité

4^{ème} étape du Grand Régional de Lorraine, le concours de saut d'obstacles organisé par l'ACP d'Olgy a rassemblé près de 900 cavaliers les 27, 28 et 29 juin 2014.

Le Prix de la municipalité a été remporté par Alice Guthapfel et son cheval Vasco d'M Z.



■ Les Bootleggers fêtent leur 25 ans

Les Bootleggers ont vu grand pour fêter le 25^{ème} anniversaire du club le 12 juillet 2014.

25 ans d'une aventure qui a débuté avec deux jeunes du village, Georges Zannol et Pascal Mangeat. Une aventure que personne n'imaginait se poursuivre aussi longtemps et pourtant, tous « Les Bootleggers » étaient là pour fêter cet événement.

Quoi de mieux pour marquer cette journée, qu'un tournoi réunissant 20 équipes dont 2 locales, avec au

programme base-ball et soft-ball mixte. 120 joueurs et joueuses réunis pendant deux jours pour 26 matchs joués.

Le club ne s'est jamais si bien porté qu'en cette année d'anniversaire, décrochant au passage une place en quart de finale du championnat de France base-ball N1.

On n'a pas fini d'entendre parler des Bootleggers sur les terrains de France !



■ Fête nationale

Comme chaque année, les municipalités d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery organisent en commun, à la tombée de la nuit, un feu d'artifice suivi d'un bal populaire gratuit. Cette organisation intercommunale permet d'avoir un spectacle magnifique en minorant les frais.

C'était donc cette année Ennery la commune organisatrice d'où le feu a été tiré, le 12 juillet 2014.

Par ailleurs, les navettes de bus organisées pour éviter les problèmes de stationnement connaissent un succès grandissant. Dans un esprit citoyen, merci à tous ceux qui ont utilisé ce moyen de transport, d'en parler autour d'eux.



■ Fête patronale, 26 et 27 juillet 2014

Avant de procéder à l'inauguration de la fête patronale, Jean-Paul Vetz, maire, dans son discours de bienvenue à l'ensemble des forains, n'a pas manqué de remercier tous les bénévoles qui oeuvrent sans compter pour que cette fête perdure.

Et c'est profitant de cette occasion, qu'il a mis plus spécialement à l'honneur M^{me} Einig, âgée de près de 90 ans, doyenne des forains présents à Argancy, en lui remettant au nom de la Municipalité, un bouquet de fleurs et une bouteille de champagne, lui rappelant avec des mots plein de nostalgie :

« Madame Einig,

Depuis notre plus jeune âge, votre stand de confiserie est celui qu'on ne rate pas, que ce soit ici ou dans les villages aux alentours, pour venir dépenser avec délectation, nos quelques sous.

Alors aujourd'hui, nous souhaitons saluer plus particulièrement, la doyenne des forains de cette fête, qui grâce à son stand de confiserie, fait briller depuis si longtemps nos yeux qui n'ont en rien perdu leur âme d'enfant et qui restent toujours aussi éblouis devant vos sucreries.

Pour toutes ces raisons et au moment de ma première inauguration de cette fête en tant que maire, permettez-moi de vous offrir au nom de la Municipalité, ces quelques fleurs, en hommage à toutes vos années de présence ici.

Encore plein de fêtes foraines similaires à celle-ci pour vous, vos fille et petite-fille qui vous épaulent maintenant.

Recevez toute notre reconnaissance. »



■ Première récolte de miel à Argancy

Cela fait maintenant un an que les colonies d'abeilles sont installées dans les ruches "Argancy", "Olgy" et "Rugy". Après un hiver passé bien au chaud, les abeilles ont dès les premiers bourgeons, commencé à butiner pour fabriquer ce précieux nectar : le miel.

La première récolte a lieu dès la fin de la floraison du colza. Il s'agit d'un miel dit polyfloral car contrairement aux miels monofloraux (miel d'acacia, miel de tournesol, miel de saule....) il est élaboré par les abeilles à partir de plusieurs nectars de fleurs différentes (colza, arbres fruitiers, saule meursault, noisetiers...). Ce miel est appelé miel toutes fleurs ou encore miel de printemps. Il a la particularité de cristalliser rapidement et par conséquent d'avoir une consistance crémeuse.

Pour produire un gramme de miel, une abeille doit butiner 8000 fleurs. C'est certainement, grâce au fleurissement important et varié de nos villages que la récolte de miel de printemps a été prometteuse : plus de 12 kilos de miel que nous avons conditionnés dans 96 petits pots. Ces derniers ont été distribués par M. le maire, aux partenaires financiers du projet (Conseil général de la Moselle et Agence de l'eau), aux conseillers municipaux et personnel communal et à la personne bénévole qui



s'occupe des ruches.

Nous avons procédé en août à la récolte du miel d'été. Hélas, cette année encore, la récolte d'été a été bien maigre, car la pollinisation a souffert de la sécheresse du début de saison. Les abeilles ont vécu une période de disette qui va mettre en péril la survie hivernale des colonies. Nos ruches sont pleines d'abeilles mais celles-ci disposent de trop peu de réserves pour l'hiver. Les ouvrières qui sont nées à la fin de l'été ne butinent pas et vivent six mois dans la ruche afin de perpétuer la colonie au printemps suivant. Nous allons donc devoir subvenir aux besoins de ces abeilles par des compléments alimentaires sous la forme de sirop de nourrissage (12 kg par ruche).



■ De la ruche à la tartine

Le miel vous l'aimez, que ce soit à la cuillère, sur une tartine de beurre ou dans votre tisane du soir ! Votre grand-mère devait bien vous en mettre dans votre bol de lait chaud pour soigner votre mal de gorge.

Mais avant d'arriver sur votre tartine, ce précieux nectar va devoir être extrait de la ruche et subir plusieurs étapes successives de préparation.

Au printemps, l'apiculteur pose des étages supplémentaires sur ses ruches (les hausses) en vue de récolter par la suite les excédents de miel produits par la colonie d'abeilles. Chaque hausse contient des cadres sur lesquels les abeilles stockent le miel. Une hausse pleine contiendra jusqu'à 10 à 12 kg de miel. A la fin de la floraison du colza (pour la récolte du miel de printemps), l'apiculteur retire les hausses remplies de cadres de miel pour les emmener dans sa miellerie. Les abeilles qui n'apprécient guère d'être dépossédées de leur butin sont souvent agressives.



A la miellerie

Cinq étapes vont se succéder : la désoperculation, l'extraction, la filtration, la maturation et la mise en pots.

L'opercule est un petit bouchon de cire qui recouvre chaque alvéole remplie de miel. En vue de l'extraction du miel, l'apiculteur découpe ces opercules avec un couteau à désoperculer. Le miel commence alors à couler des cadres. Les cadres sont ensuite placés dans un extracteur (ou

centrifugeuse). Les paniers contenant les cadres tournent à grande vitesse et le miel contenu dans les rayons est projeté contre les parois de l'extracteur.

Le miel est ensuite débarrassé de ses impuretés en bénéficiant de plusieurs filtrations au travers des tamis de plus en plus fins. Le miel filtré est mis à décanter quelques jours dans un maturateur.

Cette étape importante permet d'éliminer les fines particules de cire et l'air emmagasiné au cours des précédentes opérations.

L'hygrométrie du miel est vérifiée avec un réfractomètre. Une hygrométrie trop importante empêcherait une bonne conservation du miel qui fermenterait. A la fin de la maturation, le dépôt formé à la surface du miel est retiré et jeté.

Enfin, l'apiculteur peut procéder à la mise en pot et à l'étiquetage et... à la dégustation !

Bon appétit !

■ Maisons fleuries

Chaque année, la Municipalité récompense toutes les personnes qui par le fleurissement de leur habitation contribuent à l'embellissement d'Argancy, Olgy et Rugy. Le jury composé de dix personnes dont une extérieure à la commune n'a pas craint ni la chaleur, ni ménagé ses efforts pour parcourir les rues et ruelles des trois villages. La remise des prix interviendra en mars lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.



Dessine-moi un blason !

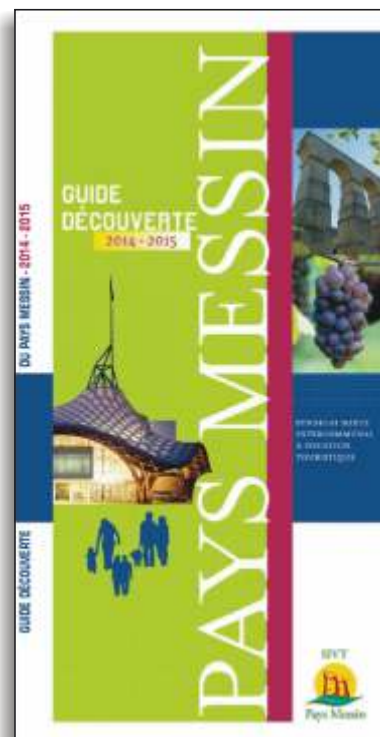
■ Imagine un blason pour le Pays Messin

Dans le cadre de ses missions, le SIVT cherche à sensibiliser les enfants aux charmes de leurs communes, pour leur faire prendre conscience des richesses qui les entourent, tout en laissant libre cours à leur imagination.

Cette année, en lien avec l'exposition « Au fil des blasons... » présentée à la Maison du Pays Messin, le SIVT organise un concours de dessins destiné aux enfants.

L'objectif sera de leur faire découvrir les blasons des communes et leur signification, pour qu'ils s'en inspirent afin de créer un blason représentant le territoire du pays messin. En effet, pour marquer leur identité, la plupart des communes se sont dotées d'un blason. C'est le cas d'Argancy.

Le choix des images présentées dépend du message que veut faire passer la commune pour se démarquer des autres, mais les couleurs et les signes utilisés répondent souvent à des règles précises.



■ Pour participer

Le concours est ouvert
du 22 septembre au 4 novembre 2014.

Pour y participer, les enfants doivent être âgés de 6 à 11 ans. Les dessins sont à réaliser sur feuille de papier libre de format 21 X 29,7cm ou 24 X 32 cm, exclusivement au crayon de couleur, au feutre ou en peinture.

Un seul dessin par enfant est admis.

Pour en savoir plus, le règlement complet est disponible à la Maison du Pays Messin
71c, rue de Pont à Mousson
MONTIGNY LES METZ
Tél 03 87 56 83 63

■ Développer le tourisme à Metz et alentours

La municipalité d'Argancy est intégrée au Syndicat Mixte, Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (SIVT).

Cette organisation rassemble 111 communes de l'arrondissement de Metz-Campagne ainsi que la ville de Metz, avec une population de près de 320 000 habitants. Son objectif est d'assurer la promotion et le développement touristique du pays messin, riche de 3 000 ans d'histoire et doté d'un patrimoine exceptionnel dont vous pourrez découvrir les mille facettes dans le « Guide Découverte du Pays Messin 2014-2015 » qui vient d'être édité.

De nombreux lots sont à gagner !

■ Le blason d'Argancy



Le blason d'Argancy a été délivré le 25 avril 1957.

Le mur sortant de l'eau évoque le barrage sur la Moselle. Les pierres rappellent le martyr de Saint-Étienne, lapidé et la main tenant l'épée celui de Saint-Paul, qui eut la tête tranchée. Ces deux saints sont les saints patrons du diocèse de Metz dont la commune fait partie.

■ Le blason de Metz

« Mi-partie d'argent et de sable »

Il s'agit de l'étendard des bourgeois qui fut pris comme blason par la ville en 1394.

Sa signification est très simple : par le blanc, la vie aux bons, par le noir, la mort aux méchants !



Bibliothèque

La bibliothèque a intégré ses nouveaux locaux

Nouveaux horaires

- Mardi : de 15 h 30 à 18 h
- Mercredi : de 14 h à 19 h
- Vendredi : de 15 h 30 à 18 h

Le tarif annuel reste inchangé : 2€ par an, de date à date.



5 place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY



Nouvelle activité pour les adultes

Le cercle de lecture pour adultes se déroulera un jeudi par mois. Ce cercle est ouvert à tous ceux (y compris les non-adhérents de la bibliothèque) qui ont envie de découvrir de nouvelles lectures et d'échanger autour des thèmes qui en découlent.

Sophie Gérardin et Liliane Zannol vous invitent à venir découvrir le déroulement de cette activité lors d'une première rencontre le 2 octobre à partir de 14 heures. Les séances suivantes sont programmées le 6 novembre et le 4 décembre.



Découvrez votre nouvelle bibliothèque vendredi 3 octobre

Sophie, Aline et les bénévoles vous accueilleront jusqu'à 20 heures pour vous permettre de découvrir les nouveaux locaux, les nouveaux ouvrages, le pôle numérique et les activités proposées.



L'heure du conte

Dominique revient avec de nouvelles histoires pour vos enfants, un mercredi par mois à 16 heures :
15 octobre, 19 novembre et 17 décembre.



De gauche à droite :
Brigitte Gerbes,
Aline Pierson,
Sophie Koller,
Yolande Neveux,
Liliane Zannol.

Il manque sur la photo
Dominique Trutmann,
intervenante bénévole.

Fête de fin d'année à l'école maternelle

« TINKIRRI la petite fille qui voulait voir le désert »

Se lever plus tôt que d'habitude n'a pas posé de problème aux élèves de l'école maternelle et à leurs parents en ce samedi matin.

Un café accompagné de mignardises préparées par des parents les accueillait dans les locaux de l'école, avant de visiter la sympathique exposition relatant une riche année scolaire. Prémabule au spectacle qui les attendait dans la salle multi activités.

Amener les nombreux spectateurs dans la palpitante histoire d'une petite australienne qui voulait voir le désert a donné prétexte à de multiples tableaux et danses remplis d'émotions. Les applaudissements nourris, les regards attendris ont prouvé aux élèves que leur travail et leur concentration tout au long du spectacle ont trouvé juste récompense.

Pour clore cet événement chaleureux, une danse commune à l'invitation des élèves a mis tout le monde en appétit avant un repas convivial pris dans la cour de l'école.

Le traditionnel tirage de la tombola dotée de nombreux lots de qualité a remporté un vif succès puis, quelques jeux ont fini d'agrémenter cette belle journée.



Une mobilisation exceptionnelle a permis de concrétiser ce spectacle ...

- don de contes traditionnels australiens d'une maman d'élève,
- recherches nombreuses et fructueuses de la bibliothécaire municipale,
- recherches personnelles des élèves avec leurs parents,
- aide matérielle de la municipalité et de l'Inter Association,
- participation active de parents bénévoles,
- investissement des enseignantes, aides maternelles et bien sûr des élèves tout au long de la préparation.



■ ... sans oublier l'aide précieuse de Sophie !

Merci à Sophie Koller-Gerardin, responsable de la bibliothèque d'Argancy, qui a fait un formidable travail de recherche, pour trouver les ouvrages nécessaires à l'étude de l'Australie effectuée par l'école maternelle en vue de sa fête de fin d'année.

Bravo pour ce lien fort entre l'école et la bibliothèque.



Bravo également à Laurence Selles, Anne Dorn, Laurence Kmiecik, Françoise Noël pour leur sang-froid à toute épreuve pour le déshabillage et le ré-habillage des enfants lors de cette fête réussie.



Ils ont bien travaillé ces petits mais j'ai de la route à faire maintenant pour rentrer chez moi !



■ Découvrir l'équitation dès la maternelle

Mieux comprendre le monde, agir dans celui-ci, se confronter au vivant, respecter son environnement, les autres, l'animal... tels sont les grands objectifs qui ont amené la maîtresse de moyenne section, M^{me} Dorn, à reconduire l'activité équitation pour ses élèves.

La section des moyens s'est donc déplacée une fois par semaine au centre équestre « Le Grand Chêne » de Guénange, aux mois de mars et avril, pour mener des activités riches en apprentissages, en émotions et en sensations grâce aux poneys.

Les enfants ont ainsi appris à être de plus en plus autonomes et responsables d'un autre être. A l'issue de leur apprentissage, les élèves ont passé un diplôme sous l'égide des moniteurs et monitrices du centre.

Cette action a pu être menée grâce à une subvention exceptionnelle de la Municipalité pour le transport, une participation de la coopérative de la classe et la participation des parents. Un grand merci également aux accompagnatrices et accompagnateurs !



Comme des poissons dans l'eau !

Les CP de la classe de M^{me} Rachel Thomas-Renouf ont bénéficié de 15 séances de natation à la piscine de Maizières-lès-Metz. Celles-ci ont eu lieu chaque mardi matin de février à juin. Les enfants retrouvaient avec plaisir Nathalie, chargée de la surveillance du bassin et Patrick qui assurait l'enseignement avec la maîtresse. Merci aux parents et accompagnateurs.



Sortie de fin d'année

Pour leur sortie de fin d'année, les 19 CP se sont rendus à l'ADEPPA de Vigy pour participer à une activité équitation qui a eu lieu en deux temps : les enfants ont d'abord soigné et monté les poneys, ils ont ensuite eu droit à une promenade en calèche dans les rues et les environs de Vigy. Après le pique-nique et moment de détente, ils se sont rendus à Amnéville pour une visite pédagogique de l'aquarium : raies, requins et hippocampes n'ont plus de secret pour eux.

Rencontre d'athlétisme

Les élèves de la classe de CE1 de M^{me} Kaïra Tazy-Zerbin ont participé à une rencontre d'athlétisme avec comme épreuves : course plat, course d'obstacles, saut en longueur, lancer loin et lancer avec précision.

15 élèves de la classe se sont affrontés sur deux journées. Un entraînement sérieux avait été nécessaire pour participer à cette compétition. C'est avec enthousiasme, fair-play et solidarité qu'ils se sont dépassés. Bravo à tous.



■ Les CE1 à Marsal

La classe des CE1 a visité le musée du sel à Marsal et a participé à plusieurs activités intéressantes : écriture avec pochoirs, observation de maquettes et chasse aux photos d'éléments architecturaux anciens. Les élèves étaient ravis.



Maxence

« Nous sommes allés au musée du sel à Marsal. Nous avons appris que le sel était précieux. Ensuite, nous sommes allés manger dans une aire de pique-nique et nous avons joué au football et enfin nous avons fait une chasse aux photos. »

Victor

« A Marsal, nous sommes allés au musée du sel. Nous avons vu des salières et des blocs de sel de beaucoup de couleurs. Après, nous sommes allés manger puis nous sommes allés au terrain de football. Ensuite, nous avons fait une chasse aux photos contre l'autre équipe. Nous avons trouvé 11 photos sur 12. »

■ Voyage dans le temps

Les classes de M^{mes} Juret et Gobet se sont rendues au château des ducs de Lorraine à Sierck-Les-Bains à la découverte du Moyen-Age. La visite guidée du château a permis de revoir les éléments caractéristiques de l'époque. Les élèves ont ensuite pratiqué un atelier de sorcellerie. A l'aide d'un grimoire, ils ont fabriqué une potion qui garantit le bonheur. Ils se sont également essayés à la calligraphie et à l'enluminure. Chacun est reparti avec un superbe marque-page après avoir manié plumes et encres. Les élèves ont particulièrement apprécié cette journée à dominante historique dans le cadre majestueux du château surplombant la Moselle.



Sur les traces de la Grande Guerre

Cette année, les élèves de M^{me} Gobet ont visité certains lieux caractéristiques de la bataille de Verdun. Ils étaient accompagnés par les Anciens Combattants d'Ennery et environs. Ils ont découvert le Fort de Vaux, l'Ossuaire de Douaumont et Verdun.

Les élèves ont pu se rendre compte de la dureté des combats et de la nécessité de se souvenir de tous ces hommes morts pour la France.



Cette sortie avec les Anciens Combattants a permis aux élèves de découvrir les champs de bataille de la première guerre mondiale.



La citadelle de Verdun et son parcours ont fait comprendre aux élèves les conditions de vie épouvantables des Poilus.

Les élèves découvrent l'histoire du Fort de Vaux



■ Voyage à Paris

Pour clôturer l'année scolaire, les élèves du CM1/CM2 de M^{me} Gobet se sont rendus en TGV dans la capitale. Ils sont partis à la découverte de quelques incontournables de Paris : les grands boulevards, l'Arc de Triomphe, les Champs Elysées, les jardins des Tuileries, la Pyramide du Louvre, les Colonnes de Buren...

Ils ont visité le Paris historique en bateau mouche lors d'une balade sur la Seine. Le métro n'a plus de secret pour eux. Ce fut une journée riche en émotions et en découvertes sous un soleil de plomb ! Et tous sont déjà prêts à repartir l'année prochaine à la découverte d'autres curiosités parisiennes.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.



La tradition perdue pour nos futurs collégiens !

Le 27 juin, Jean-Paul Vetzal, maire, ainsi que des membres du conseil municipal, se sont rendus au groupe scolaire pour remettre aux élèves de CM2 de la classe de M^{me} Gobet un dictionnaire Larousse dédicacé, édition 2015 et une calculatrice.

« Vous allez bientôt refermer la porte de l'école primaire pour ouvrir celle du collège... Les portes du français et des mathématiques vont s'ouvrir plus grandes... Afin de vous encourager sur la bonne voie, la commune est heureuse de vous offrir ce cadeau. »

Telles sont en substance quelques phrases reprises dans le discours de Jean-Paul Vetzal dans un message fort adressé aux élèves.

Cette manifestation a été suivie d'un goûter offert par la Municipalité à tous les élèves du groupe scolaire et du verre de l'amitié avec le corps enseignant.



« Il n'y a que dans le dictionnaire que réussite vient avant le travail ».

Pierre Fornerod – écrivain-journaliste

Bonne chance à tous dans leur future vie collégienne !

Elsa Basso
Clara Bizzaglia
Hugo Canu
Julia Ehrhart
Lorena Gurnari
Salomé Henry

Axelle Marchal
Nolan Pernet
Robin Petry
Johan Silba-Loebnitz
Victor Vecrin



Rentrée des classes

■ Reprise en douceur pour des élèves de CM2

Sept élèves ont pris le chemin de l'école avec une semaine d'avance pour participer à un stage proposé par M^{me} Gobet.

Le but était de revoir les notions de l'année précédente afin de repartir sur de bonnes bases à la rentrée dans un esprit plus détendu.

Ecole maternelle : 51 enfants



Laurence Selles, Françoise Noël, Laurence Kmiecik et Anne Dorn.

Laurence Selles, directrice, a la charge des moyens/grands, Anne Dorn celle des petits/moyens. Laurence Kmiecik et Françoise Noël complètent l'équipe pédagogique.

Ecole élémentaire: 87 enfants

Christine Gobet, directrice, s'occupe des 22 élèves de CM2. Rachel Thomas-Renouf a un CP/CE1 de 22 élèves, Kaïra Tazy-Zerbin un CE1/CE2 de 23 élèves et Annie Juret un CE2/CM1 de 22 élèves. La décharge de direction du lundi est assurée par Océane Richon.



■ Fournitures scolaires

Afin de réduire la charge financière des familles, la Municipalité participe, en plus des fournitures obligatoires dont elle est tenue, à l'achat du matériel scolaire (cahiers, crayons ...) à hauteur de 50 € par enfant.

Le renouvellement de ces fournitures, en cours d'année scolaire, reste quant à lui à la charge des familles.

« Etudie, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux. »
Sénèque



Océane Richon, Rachel Thomas-Renouf, Kaïra Tazy-Zerbin, Christine Gobet et Annie Juret.

■ La rentrée est bien entamée ...

Les enfants ont repris leurs marques : se coucher plus tôt, préparer les fournitures scolaires, le nouveau cartable, etc... C'est le moment de vous rappeler que les parents aussi doivent reprendre les bonnes habitudes, notamment en matière de stationnement devant et derrière le groupe scolaire, à chaque entrée et sortie de classes.

Nous sommes exigeants avec nos enfants scolarisés, soyons-le aussi avec nous-mêmes.

Les règles de vie scolaire doivent être appliquées par les enfants; les règles du code de la route doivent l'être aussi par les parents.

Pascal Hoelter
Chef de service



Au collège

Financement des projets du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz

Les communes d'Argancy, Ennery, Fèves, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz se sont regroupées en syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz.

Lors de sa réunion du 12 juin dernier, le syndicat a décidé de soutenir pour l'année 2014/2015 les projets suivants :

- renouvellement du matériel au COSEC (poteaux, filets de volley, matelas de réception, tapis et housses de gymnastique, petits matériels de sport...);
- octroi d'un prix « Paul Verlaine » décerné par les professeurs, dans le cadre de travaux littéraires effectués en équipe;
- participation à l'opération « mémoire » par le biais d'un voyage à Verdun, encadré par les professeurs d'histoire du collège, pour les élèves de 3^{ème}. Cette action est menée conjointement avec les associations d'Anciens Combattants et du Souvenir Français de Maizières-lès-Metz et environs;
- subvention à l'Amicale des agents du collège (colis de Noël);
- participation aux actions du collège concernant :
 - ✓ la piste citoyenne : découverte sur une journée par les classes de 6^{ème} de la ville de Maizières-lès-Metz au travers de ses différentes administrations
 - ✓ la chorale : pour les frais notamment de déplacement.
 - ✓ les sorties pédagogiques
 - ✓ le sport.

La participation globale des communes pour soutenir ces actions est de 11 497,82 €. Chaque commune paie en fonction du nombre d'élèves de son territoire qui fréquente l'établissement. La contribution de la commune d'Argancy s'élève à 927,93 €.



	Répartition des dépenses par rapport au nombre d'élèves de chaque commune	
	Nombre d'élèves	Participation
Argancy	57	8,17 %
Ennery	62	8,88 %
Fèves	31	4,44 %
Hauconcourt	31	4,44 %
Maizières-lès-Metz	490	70,20 %
Semécourt	27	3,87 %
Total	698	100%

Collégiens champions des Olympiades

Depuis une quinzaine d'années, les élèves du collège Paul Verlaine de Maizières participent aux Olympiades placées sous l'égide de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ).

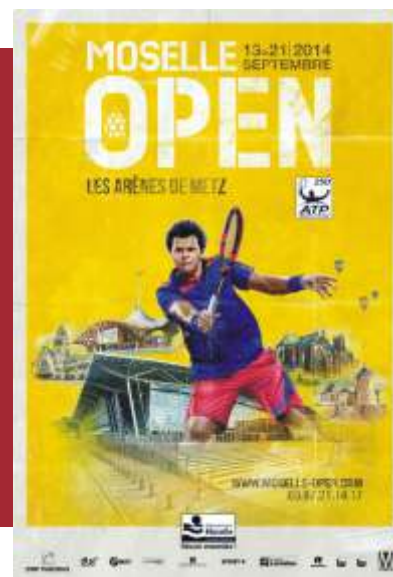
Cinq collèges pour un seul titre obtenu de haute lutte par celui de Maizières, dont les 36 élèves participants ont remporté la totalité des épreuves. Issus des classes des quatre niveaux, ces élèves ont concouru sur la base du volontariat en accord avec les professeurs d'EPS qui les encadraient.



Le conseil général récompense les élèves qui ont obtenu leur brevet avec la mention très bien

La commune d'Argancy s'associe au conseil général pour féliciter tous les élèves de notre commune qui ont obtenu la mention très bien au Diplôme National du Brevet (DNB) en juillet 2014.

Grâce à cette mention, les lauréats concernés ont reçu de la part du président du conseil général de la Moselle, une invitation à l'OPEN DE MOSELLE, pour un match de gala, le 14 septembre 2014, en récompense de leurs efforts. Bravo à eux !



Accueil périscolaire

Centre aéré de juillet



■ La ruée vers l'or

Nous avons axé notre première semaine sur les pionniers et la découverte de l'or. Nous avons imaginé une danse, des courts-métrages, des chants, des ateliers artistiques et créatifs... La semaine s'est terminée par un grand jeu qui nous a fait découvrir nos pépites d'or et aussi un spectacle théâtral auquel les parents ont pu assister. Ce centre aéré a été très riche en émotions pour les enfants qui ont apprécié les animations proposées mais aussi la sortie à Fraispertuis.

■ Un monde merveilleux

Nous nous sommes plongés dans le monde merveilleux des princes et des princesses. Nous avons donné vie aux contes et légendes de notre enfance à travers nos divers ateliers de danse de salon, mais aussi les ateliers créatifs qui ont permis aux enfants de créer eux-mêmes leurs bijoux et autres déguisements.

Cette deuxième semaine a été clôturée par un bal accompagné d'un buffet, auquel ont participé les familles.

Nous avons également visité le château de Malbrouck qui accueille actuellement une exposition sur les jeux et les jouets. En marge de cette exposition, plusieurs ateliers pédagogiques sont proposés : doudou et compagnie pour les moins de 6 ans, atelier contes pour les 7/9 ans et atelier Zootrope pour les enfants de 10 à 12 ans. Nous en avons bien profité !



■ Comme un poisson dans l'eau

Nous nous sommes plongés dans le monde de l'eau. Au programme de cette troisième semaine, défis par équipe, création d'un aquarium virtuel, jeux sur la prévention, jeux sur le respect de l'environnement et atelier culinaire...

La semaine s'est terminée par une grande kermesse et une sortie à Aquaglis.

Les enfants ont été enchantés des ateliers et activités proposées par l'équipe d'animation.

Accueil périscolaire

■ Centre aéré d'août balades et découvertes

Les deux semaines d'août étaient axées sur la découverte de la commune d'Argancy.

La première semaine fut l'occasion de découvrir les différents équipements communaux, avec au programme plusieurs initiations sportives comme la pétanque, le tennis, le basket, le handball, le foot ou encore le baseball. Un atelier graffiti encadré par un professionnel a permis aux plus grands de créer une toile avec leur prénom et ce, de l'esquisse au crayon sur papier, jusqu'à la bombe aérosol sur la toile. Pour clôturer la semaine, deux rallyes photo ont été organisés afin de découvrir les différentes facettes du village. Enfin le vendredi, les enfants ont visité l'écomusée d'Hannonville sous les Côtes dans la Meuse, au cœur du parc naturel régional de Lorraine.

La deuxième semaine a permis de découvrir notre environnement avec le thème cap sur ma nature. Cette semaine riche en surprises a permis aux enfants de visiter avec l'apicultrice les ruches communales, de cueillir des mirabelles, d'en faire tartes, clafoutis et confiture, mais aussi de profiter d'une partie de pêche aux étangs.

Le dernier jour a été consacré à la visite de la réserve naturelle nationale de Montenach. Au programme : balade pédagogique au cœur de la réserve, atelier « land art » et enfin capture et observation des petites bêtes de notre région.



■ Les anniversaires au périscolaire : un peu d'organisation

- LA DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) nous impose des règles de sécurité très strictes. Ainsi, pour permettre à un enfant non inscrit de venir dans nos locaux même le temps d'un anniversaire, nous devons avoir sa fiche sanitaire. Les parents qui programment l'anniversaire de leur enfant à l'accueil périscolaire doivent donc s'engager à récupérer toutes ces fiches sanitaires entièrement remplies (vaccinations, allergie et partie concernant le responsable de l'enfant) de leurs petits invités. Sans ce document, ces derniers ne peuvent pas rester.
- L'enfant qui fête son anniversaire peut inviter 9 autres enfants.

- En raison des allergies alimentaires, le gâteau d'anniversaire doit être accompagné de la liste des ingrédients.
- Horaires des anniversaires : 14h à 16h.
- L'accueil périscolaire fournit la décoration ainsi que les boissons.
- Le tarif de l'anniversaire est de 3 € par enfant.



Organisation 2014-2015

■ Avant et après la classe

Des nouveaux horaires adaptés à l'évolution du temps scolaire

Accueil du matin

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 7h30/8h30

Cantine

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h/13h30

Accueil du soir

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- soir 1 : 15h15/16h30 prise en charge après la classe avec activités;
- soir 2 : 16h30/17h30 goûter **fourni par la structure** et activités;
- soir 3 : 17h30/18h30 départ échelonné des enfants (selon les besoins des familles).

■ Mercredis

Accueil pour le déjeuner

- 11 h 30 - 13 h 30 : récupération des enfants dans les écoles et repas. Départ des enfants qui ne restent pas pour le mercredi récréatif

Mercredi récréatif

- 13 h 15 - 14 h 00 : temps calme et sieste
- 14 h 00 - 17 h 00 : activités éducatives et de loisirs (goûter inclus fourni par la structure)
- 17 h 00 - 18 h 00 : départ échelonné des enfants

Plusieurs ateliers sont mis en place tout au long de l'année

Scrapbooking, modelage, marionnette, culinaire, éveil corporel et musical, danse, karaoké, créatif, artistique, multisports, théâtral, conte...

ORA Jeunes

■ Nouveau comité pour ORA Jeunes

La Municipalité nouvellement élue a eu connaissance, dès son entrée en fonction, de l'intention des membres du bureau d'ORA Jeunes, de ne plus se représenter aux postes qui étaient les leurs.

Il aurait été dommageable que cette MJC, ouverte depuis plus de 15 ans, ferme définitivement, faute de membres prêts à s'investir au sein du comité.

Les gros investissements, tant personnels que financiers, réalisés de part et d'autres pour les jeunes sont la base du souhait fort de l'équipe municipale de continuer à soutenir cette structure.

C'est pourquoi nous avons favorisé des rencontres avec ces jeunes pour les motiver et trouver des solutions pérennes pour une ouverture de ce lieu à toutes les tranches d'âges, sans exception et de façon optimale.

Et c'est grâce à l'assurance d'un partenariat entre la Municipalité et la MJC, que de jeunes volontaires se sont proposés aux postes à responsabilité du comité.



« Merci à eux pour leur adhésion à ce projet commun et bravo pour leur plein investissement dans cette structure »

■ Réalisation d'un audit suite à l'accident du 28 janvier 2014

Dans notre N° 76 – page 30, nous vous faisons part de l'audit réalisé par REFLEX 57 suite à l'accident mortel survenu sur la RD1 à l'intersection avec la rue de la Moselle qui avait coûté la vie à un habitant de Malroy.

Il paraît opportun à la commission sécurité de vous communiquer les suites données à cet audit notamment, eu égard aux comptages automatiques et manuels effectués sur la RD1 et aux mesures préconisées à court, moyen et long terme.

C'est pourquoi, pour vous tenir parfaitement informés, nous vous reproduisons en intégralité le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2014 qui s'est tenue en mairie.

Compte rendu de la réunion du 30 juin 2014 en Mairie d'ARGANCY

Intervenants	Représentant	Prés	Abs	Diffusion C.R.
M. Jean-Paul WETZEL	Maire d'ARGANCY	X		X
Mme Jocelyne EMMENDOERFFER	Adjointe au Maire	X		X
M. Pierre JAGER	CG57/DEEAT/DRD/DUTR/UTR METZ	X		X
M. Jean-Michel HURÉ	CG57/DEEAT/DRD/DUTR/UTR METZ	X		X
M. Vincent MORANO	CG57/DEEAT/DRD/DER/SVTI	X		X

Objet : Suite de l'Audit Réflex du 3 mars 2014.

Cette réunion avait pour but de présenter les suites données à l'Audit Réflex du 3 mars 2014 (accident mortel RD 1 OLGY)

La Direction des Routes Départementales a fait procéder à des comptages automatiques et manuels sur la RD 1 aux carrefours avec les Voies Communales (Rue de Metz et Rue de la Côte). L'objectif était d'apprécier le volume de mouvements tournants venant de MALROY et entrant dans OLGY par chacune de ces deux rues.

A l'heure de pointe du soir, qui s'avère la plus chargée, on dénombre

- 51 véhicules vers la Rue de Metz,
- 11 véhicules vers la Rue de la Côte

Même si le trafic n'est pas très important, il apparaît problématique, en l'état, de reporter le trafic de la Rue de la Côte vers la Rue de Metz en interdisant le tourne à gauche sur la RD 1 sur lequel s'est produit l'accident mortel. Il est convenu de ne pas modifier le régime de circulation aux carrefours.

Concernant les travaux envisagés le 3 mars 2014, la Municipalité a procédé aux élagages de plantations destinés à améliorer la visibilité aux carrefours.

Le panneau J5 installé sur l'îlot (inadapté et gênant la visibilité) a été déposé par l'UTR. Il n'a, à ce jour, pas été remplacé par un B21-a1 sans que cela semble nuire à la lisibilité du carrefour.

La réfection du revêtement de la sur largeur de la RD 1 est programmée au cours de la semaine dans le cadre des travaux d'entretien des Routes Départementales.

Enfin, il est convenu que le Conseil Général contacte URM pour une visite sur place en vue de faire procéder à un déplacement du support de ligne HT le plus proche de la chaussée.

Dressé par Pierre JAGER	Vu et Transmis	Visé
Metz, le 3 JUIL. 2014 Le Président du Conseil Général Pour le Président et par délégation Le Chef de l'Unité Territoriale Routière de METZ  Pierre JAGER	Le Président du Conseil Général Pour le Président et par délégation Le Directeur des Routes Départementales, p.i. La Responsable de la Division des Unités Territoriales Routières  Bénédicte HILT	Le Président du Conseil Général Pour le Président et par délégation Le Directeur de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire Alain PAILHERET

■ Problème de circulation à Rugy

Suite à l'interpellation de M. Jean-Louis Masson, sénateur et du représentant des routes départementales par la Municipalité sur les problèmes récurrents de circulation sur la RD1 à hauteur de Rugy, vous trouverez ci-dessous copie de la réponse qui a été faite par le président du conseil général de la Moselle, en date du 22 juillet 2014 et dont la mairie a été destinataire.

Bien entendu, la Municipalité, consciente de la nécessité d'apporter toutes solutions sécuritaires quant à l'accès de nos trois villages et notamment de Rugy, suit de près ce dossier.



Monsieur le Sénateur,

Par lettre en date du 3 mai 2014, vous me faites part de problèmes de circulation sur la RD 1 sur lesquels la Municipalité d'ARGANCY vous a alerté.

Concernant les refus de priorité au niveau du giratoire de RUGY, dans la mesure où la géométrie des approches et la signalisation en place sont conformes, il s'agit essentiellement d'un problème de respect du Code de la Route. Les services de la Direction des Routes Départementales (DRD) vont examiner la possibilité de rappeler les panneaux AB25 (signalisation avancée du giratoire) et AB3A (cédez le passage) sur le terre-plein central de la RD 1.

L'aménagement de l'embranchement du chemin rural du Moulin de Rugy de même que la réalisation d'un cheminement piétons entre la rue des Vignes et le chemin rural cité plus haut, relèvent d'initiatives communales. Ils devront faire l'objet d'une autorisation de voirie après validation du projet par les services de la DRD.

L'unité Territoriale Routière de METZ se tient à la disposition de Monsieur le Maire pour examiner, ensemble, les aménagements envisagés et préparer le projet de convention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

Patrick WEITEN

Informations pratiques

Cambriolages : êtes-vous bien assurés ?

■ Les cambrioleurs savent ce qu'ils cherchent

Ils vont à l'essentiel

- Alarme ou pas, les voleurs se dirigent tout de suite vers la chambre des parents et la salle de bains. Alors, les bijoux de famille qu'on garde pour leur valeur sentimentale, peut être faut-il les ranger ailleurs ! Vous pouvez tout à fait suggérer que vous ne possédez que des bijoux de pacotille en les laissant négligemment à leur disposition sur une table de nuit !

Ce qu'ils cherchent

- Les cambrioleurs cherchent surtout des bijoux ou de l'argent, quelquefois mais pas toujours, du matériel informatique ou vidéo : tablettes ou ordinateurs portables, appareils photos, consoles et jeux vidéos.
- Si vous ne voulez pas perdre la mémoire de votre ordinateur, pensez à sauvegarder ce qui est essentiel, et notamment vos photos et ne rangez pas la sauvegarde avec l'ordinateur...

■ Trop tard, le mal est fait

Votre compagnie d'assurance va vous demander de J.U.S.T.I.F.I.E.R !

Pour **J.U.S.T.I.F.I.E.R**, il faut des factures. Pensez à les réclamer systématiquement pour les bijoux et le matériel informatique. Mais si vous n'avez pas de facture (héritage par exemple), il faut soit **une estimation faite par un professionnel**, soit **des photos**.

Comment faire ces photos ? – de deux façons :

- en « **gros plan** » pour qu'on puisse estimer l'objet efficacement et si c'est de l'or, c'est bien aussi de le peser.
- **porté par l'assuré** pour montrer qu'il vous appartient bien. Contrairement à l'idée reçue, **un bijou photographié seul n'a souvent pas de valeur de preuve d'appartenance**.



Un contrat d'assurance adapté

Votre compagnie d'assurance va vous rappeler les limites de votre garantie. Les connaissez-vous ? Personne n'a attiré votre attention sur cette particularité lors de la signature du contrat !

Les contrats comportent toujours une limite de remboursement pour les bijoux et objets de valeur. Tout est relatif mais cette découverte est souvent une désagréable surprise. Alors interrogez votre assureur ou lisez vos conditions particulières et changez la limite si vous la trouvez insuffisante.

Votre compagnie va vous rappeler les termes de votre contrat.

- Vous avez un contrat classique qui vous indemnise « vétusté déduite » et donc vous pénalisera de 10 à 25 % par an selon les objets volés.
- Vous avez souscrit « la valeur à neuf » qui vous permet de racheter l'équivalent à sa valeur actuelle, à une double condition : avoir la facture et racheter l'objet dans les 2 ans.

Rappelez-vous

- Regardez votre contrat : quelle est ma limite de garantie pour les objets de valeur : indemnisation en valeur à neuf ou vétusté déduite ?
- Mon habitation dispose-t-elle des protections stipulées aux conditions générales du contrat ? Par exemple :
 - volets, barreaux ou verre anti-effraction aux fenêtres du rez de chaussée
 - la porte d'entrée dispose-t-elle d'une serrure de sûreté ou de 2 points de fermeture ?
- Evitez de ranger les bijoux et l'argent dans la chambre des parents et dans la salle de bains.
- **Constituez un dossier pour obtenir la meilleure indemnisation possible, réclamez et gardez dorénavant, toutes vos factures des objets de valeur.**

■ Un passeport pour l'étranger

La carte d'identité permet de voyager dans une trentaine de pays. Depuis le début de l'année, sa durée de validité a été prolongée de 5 ans. Si votre carte a été éditée en 2004 par exemple, elle semble périmée mais ne l'est pas au regard de la loi française.

Malheureusement, les douaniers se réfèrent à ce qui est inscrit dessus et de nombreux touristes en ont fait les frais cet été et se sont vus refoulés aux frontières. C'est le cas à Malte, au Maroc, en Tunisie, en Turquie et au Royaume-Uni.

Si vous devez partir à l'étranger cet hiver, par précaution, munissez-vous d'un passeport.

■ Remplacer son permis de conduire n'est plus gratuit

La Loi de Finances pour 2014 prévoit désormais un droit de timbre pour certaines procédures de renouvellement du permis de conduire.

A compter du 1^{er} septembre 2014, pour toute demande de renouvellement d'un permis de conduire (demande de duplicata), vous devrez joindre à votre dossier un timbre fiscal de 25 €, si vous ne pouvez pas présenter votre ancien permis suite à l'un des événements suivants :

- votre permis de conduire a été perdu;
- votre permis de conduire a été volé;
- votre permis de conduire a été accidentellement détruit.

Vous pouvez acheter ce timbre fiscal soit dans un bureau de tabac, soit au guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

■ Conciliateur de Justice

M. Roger CORDIER

E-mail : conciliateur-justice@laposte.net.

Permanences :

Maison de la justice et du droit

Rue Jean Perrin

57140 WOIPPY

Mardi matin sur rendez-vous.

Tél : 03 87 18 50 67

Mairie de Vigy le 1^{er} mercredi du mois de 8H30 à 10H30.

Tél : 03 87 77 91 27

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONALE

Informations pratiques

Ramassage du verre

Depuis le 1^{er} juillet, le verre n'est plus collecté dans nos trois villages.

Des containers enterrés ont été disposés par la communauté de communes Rives de Moselle.

- Argancy : rue des Sablières (en face de la salle des Fêtes)
- Olgy : rue de la Côte
- Rugy : rue du Calvaire (aire à pique-nique)

Seules quelques habitations ne sont et ne peuvent être concernées vu leur éloignement, à savoir les habitations situées de l'autre côté du Barrage - rue d'Amelange.

Afin de trouver une solution, la Mairie a mis en place des containers à verre à proximité de ces habitations, ainsi que sur la zone de loisirs, dont la collecte sera effectuée à un rythme restant à déterminer. Chaque habitant a été personnellement informé par voie postale.



Que déposer dans le container à verre ?

oui

- Les bouteilles,
- Les pots et bocaux (sans bouchons, couvercles, ni capsules et quelle que soit la couleur du verre)

non

- La vaisselle
- la porcelaine,
- la céramique
- les ampoules,
- les vitrages



Avis à nos aînés de 60 ans et plus



Réservez sur votre calendrier votre journée du **7 décembre 2014** à partir de **12 heures**, pour le traditionnel repas des Aînés à la Salle des fêtes Gérard Rozaire.

Besoin de matériel ?

Pour vos fêtes et cérémonies, vous pouvez vous procurer des tables et des bancs auprès de l'interassociation.

Prix : 2 € la table avec deux bancs

Claude Pierson : 03 87 77 70 35
06 85 20 02 87

Nouveaux services

Orientation scolaire

Marielle Petit
2 rue du Moulin - Rugy
03 87 77 88 51
06 24 04 56 37
www.tonavenir.net



Infirmières

- Soins à domicile
- Soins au cabinet sur rendez-vous.

Antunes Caroline et Aubin Valérie
31 A rue de Metz
57640 ARGANCY
Tél : 06 03 30 69 62



Naissances

Abigail Pauly née le 9 août 2014
 Ethan Marchal né le 24 août 2014
 Joachim Tribet né le 28 août 2014



Mariages

José Antunes et Christelle Metz
 mariés le 28 juin 2014
 Benjamin Lepers et Stéphanie Dreyer
 mariés le 12 juillet 2014
 Fabien Lagnier et Sandrine Dalla Favera
 mariés le 30 août 2014



Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



**Vous fêtez vos 50, 60 ou 70 ans
 de mariage,
 signalez-vous en mairie !**

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission «information», propose aux personnes qui le désirent, une page «expression libre» dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Horaires des messes à Argancy

- Dimanche 12 octobre : 10h00
- Vendredi 31 octobre : 18h00
- Dimanche 23 novembre : 10h00
- Samedi 13 décembre : 18h00
- Dimanche 28 décembre : 10h00



Manifestations du trimestre

Octobre

- 5 Match Seniors A /Delme
- 10-12 Brioches de l'amitié
- 17 Assemblée Générale
- 19 Match Seniors B /Hagondange
- 26 Match Senior A /FC Woippy

- US Argancy
- APEI vallée de l'Orne
- Tennis Club d'Argancy
- US Argancy
- US Argancy



Novembre

- 2 Match senior B / US Fontoy
- 8 Concert de gala salle Flévy/Ennery
- 9 Match Senior A / SC Marly
- 11 Journée patriotique
- 16 Bourse aux jouets
- 18 Collecte de sang - Flévy salle des Fêtes de 16H à 19H
- 22 Spectacle de théâtre
- 23 Match senior B / USAG Uckange

- US Argancy
- Harmonie intercommunale
- US Argancy
- Harmonie intercommunale
- Familles Rurales
- Donneurs de sang Bénévoles

Décembre

- 6 Téléthon
- 7 Repas des Aînés
- 13 Arbre de Noël des enfants
- 21 Arbre de Noël

- Municipalité
- Tennis Club d'Argancy
- Interassociation



Centres aérés de l'été

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.



PLUME SARL 03 82 52 90 60